



Le genre masculin est utilisé sans aucune  
discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

**DEMANDE DE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI,  
OU ÉTAT DE REVENU POUR L'ALLOCATION OU  
L'ALLOCATION AU SURVIVANT  
JUILLET 2006 À JUIN 2007**

**A NOM ET ADRESSE**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**B Numéro d'assurance sociale**

Indicatif régional Numéro de téléphone

( ) -

**C \* VOIR LE FEUILLET D'INSTRUCTIONS POUR DES DIRECTIVES SUR LA FAÇON DE REMPLIR CETTE DEMANDE.**

**ÉTAT CIVIL - Vous devez cocher (✓) une case :**

<input type="checkbox"/> Marié	Nom en entier de l'époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu)	Indiquez la date du mariage <b>(produisez un certificat de mariage)</b> ou du début de l'union de fait (voir le feuillet d'instructions).	Année	Mois	Jour
<input type="checkbox"/> Union de fait	Adresse		_____	_____	_____
<input type="checkbox"/> Séparé	Ville Province ou Territoire Code postal	Si vous êtes séparé de votre époux ou conjoint de fait, veuillez indiquer la date de séparation. Si vous êtes séparé pour des raisons hors de votre contrôle, veuillez consulter le feuillet d'instructions.	Année	Mois	
<input type="checkbox"/> Époux ou conjoint de fait survivant	Numéro d'assurance sociale de l'époux ou conjoint de fait		_____	_____	
<input type="checkbox"/> Divorcé	Date de naissance de l'époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu)	Si votre époux ou conjoint de fait est décédé, veuillez indiquer la date du décès.	Année	Mois	Jour
<input type="checkbox"/> Célibataire			_____	_____	_____

**D NE PAS INSCRIRE LES PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (CANADIENNES), DU SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI OU D'ALLOCATION. REVENU ANNUEL 2005**

GENRE DE REVENU		Votre revenu	Époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu)
1	Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (ne pas inscrire la prestation de décès)		
2	Autres revenus de pensions (pension de retraite, FERR, pension étrangère, etc.)		
	De source canadienne : \$ _____		
	De source étrangère : \$ _____		
3	Prestations d'assurance-emploi et Indemnités pour accidents du travail		
4	Revenus d'intérêt et autres investissements		
5	Dividendes canadiens imposables et Gains en capital		
6	Revenus nets de location (Si vous déclarez une perte, veuillez fournir une déclaration)		
7	Revenus nets d'emploi (Après déductions admissibles)		
8	Revenu net d'un emploi autonome (Si vous déclarez une perte, veuillez fournir une déclaration)		
9	Autres revenus (indiquez les sources et les montants) :		
10	<b>TOTAL (Si vous n'avez aucun revenu, inscrivez « 0 »)</b>		

**E** Avez-vous pris votre retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ou comptez-vous la prendre le ou d'ici le 30 juin 2007? **Vous** Année Mois Jour **Époux ou conjoint de fait** Année Mois Jour

Si « Oui », indiquez le dernier jour de travail : \_\_\_\_\_

**F** Avez-vous subi ou subirez-vous une diminution de « revenu de pensions » entre le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et le 30 juin 2007? **Vous** Année Mois Jour **Époux ou conjoint de fait** Année Mois Jour

Si « Oui », indiquez la date de la diminution et la raison : \_\_\_\_\_

**G** Par la présente, je demande le Supplément de revenu garanti ou soumet une déclaration de revenu afin de recevoir l'Allocation ou l'Allocation au survivant. Je déclare que, au meilleur de ma connaissance, les renseignements fournis dans cette demande sont vrais et complets. Je comprends que mes renseignements personnels sont régis par la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et qu'ils peuvent être divulgués dans les cas prévus dans la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*.

<b>SIGNATURES</b> Demandeur	Époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu)	Date
▶	▶	

**QUICONQUE FAIT SCIEMMENT UNE DÉCLARATION FAUSSE OU TROMPEUSE DANS UNE DEMANDE EST COUPABLE D'UNE INFRACTION EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE.**

**H** Si cette demande a été remplie par une autre personne que le demandeur ou si le demandeur signe d'un « X », veuillez remplir cette section.

Nom	Lien avec le demandeur	Numéro de téléphone ( ) -	Date
Adresse	Signature ▶		

**À L'USAGE EXCLUSIF DU BUREAU**

Date d'entrée en vigueur : \_\_\_\_\_ Certifié par : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_



## Feuillelet d'instructions

### Demande de Supplément de revenu garanti ou déclaration des revenus pour l'Allocation ou l'Allocation au survivant

Le droit au Supplément de revenu garanti (SRG) ou à l'Allocation est normalement basé sur vos revenus de l'an passé. Habituellement, vous déclarez vos revenus et utilisez vos déductions de la même façon que vous faites votre déclaration fédérale de revenus et de prestations à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

#### SECTIONS A ET B

Assurez-vous que votre adresse, votre numéro de téléphone et votre numéro d'assurance sociale sont exacts; veuillez les corriger au besoin.

#### SECTION C

Si vous êtes marié et que vous demandez le Supplément de revenu garanti ou l'Allocation pour la première fois, veuillez fournir l'original de votre certificat de mariage ou une copie certifiée. Si vous vivez en union de fait, vous devez soumettre une déclaration solennelle.

Un conjoint de fait est une personne de même sexe ou de sexe opposé qui vit avec vous dans une relation conjugale depuis au moins un an.

Si vous êtes séparé, précisez si la séparation est volontaire ou involontaire. Une séparation involontaire signifie que votre époux ou conjoint de fait et vous vivez séparément pour des raisons hors de votre contrôle, par exemple dans le cas où votre époux vit dans une maison de retraite. Si vous reprenez la vie commune vous devez aussi le préciser.

**Remarque : Une photocopie d'un document peut être acceptée si elle est une copie certifiée de l'original.** Les personnes suivantes ont le pouvoir de certifier les documents demandés : avocat; chef de bande des Premières nations; comptable; directeur d'un établissement financier; employé d'un centre de Service Canada qui agit à titre officiel; employé d'un ministère fédéral ou provincial ou de l'une de ses agences; enseignant; entrepreneur de pompes funèbres; greffier municipal; ingénieur; juge de paix; magistrat; maître de poste; membre du parlement ou son personnel; membre d'une assemblée législative provinciale ou son personnel; ministre du culte; notaire; policier; professionnel de la santé : chiropraticien, dentiste, médecin, pharmacien, psychologue, infirmier autorisé et infirmier praticien; représentant d'une ambassade, d'un consulat ou d'un haut-commissariat; représentant d'un pays avec lequel le Canada a conclu un accord de réciprocité en matière de sécurité sociale; travailleur social.

La personne qui certifie une photocopie doit la comparer au document original, préciser son titre officiel, signer et écrire son nom en lettres moulées, fournir son numéro de téléphone et préciser la date à laquelle la copie a été certifiée. Elle doit aussi ajouter la mention suivante sur la photocopie : « **La présente photocopie est conforme au document original qui n'a été modifié d'aucune façon** ». Ni vous-même ni les membres de votre famille ne pouvez certifier les photocopies de vos documents. Ce service est offert gratuitement dans tous les centres de Service Canada.

#### SECTION D

Utilisez les feuillets de renseignements reçus aux fins de l'impôt sur le revenu ainsi que votre déclaration fédérale de revenus et de prestations 2005 pour déclarer exactement toutes les sources de revenu pour l'an 2005 indiquées dans cette section. Les « numéros de lignes » sont ceux apparaissant sur votre déclaration fédérale de revenus et de prestations de 2005.

**Le fait de nous fournir des renseignements inexacts peut entraîner des paiements en trop que vous devrez rembourser.** Si vous êtes marié ou vivez en union de fait, votre époux ou conjoint de fait doit également indiquer ses revenus dans la colonne réservée à cette fin sur votre formulaire ou sur un formulaire séparé. Indiquez les montants négatifs (pertes) en les encerclant.

#### Ne déclarez pas :

- Pension de la Sécurité de la vieillesse (canadienne), Supplément de revenu garanti, Allocation ou Allocation au survivant
- Allocations aux anciens combattants ou pension d'invalidité ou pension de personne à charge d'anciens combattants
- Prestation de décès du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec
- Prestation fiscale canadienne pour enfants
- Allocations d'assistance d'une administration municipale, provinciale ou fédérale
- Montants ou dons accordés par des parents, des organismes de charité ou autres organisations
- Remboursements de taxes municipales
- Gains de loterie
- Héritages
- Les crédits pour la TPS ou tout autre versement émanant de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

#### Case 1 : Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec

Déclarez le montant qui apparaît dans la case 20 du feuillet T4A(P) du Régime de pensions du Canada ou dans la case C du relevé 2 du Régime de rentes du Québec. Ne déclarez pas la prestation de décès du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

#### Case 2 : Autres revenus de pensions

Déclarez la source et le montant brut de tous les autres revenus de pensions et pensions de retraite (ligne 115 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations).

- **Du Canada** : Déclarez vos revenus provenant de pensions, fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) y compris un fonds de revenu viager (FRV), pensions de retraite, paiements de régime de retraite, rentes imposables ou autres paiements, tels que déclarés à l'ARC.
- **D'un autre pays** : Les revenus de pension de sources étrangères doivent être déclarés, qu'ils soient versés au Canada ou ailleurs. Le total des prestations qui constitue un revenu aux fins de l'impôt sur le revenu canadien doit être déclaré même si le revenu est exempt d'impôt aux termes d'un traité fiscal en matière d'impôt sur le revenu. Ces paiements comprendraient toutes les pensions provenant d'un emploi, les prestations de sécurité sociale et les pensions pour service en temps de guerre. Dressez une liste et indiquez tous les arriérés et les montants en dollars canadiens. Si le montant déclaré est en devises étrangères, veuillez le préciser.

#### Case 3 : Prestations d'assurance-emploi et indemnités pour accidents du travail

##### Prestations d'assurance-emploi

- Indiquez le montant des prestations d'assurance-emploi et autres prestations à la ligne 119 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations.

##### Indemnités pour accidents du travail

- Indiquez le montant des indemnités pour accidents du travail à la ligne 144 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations.

Si vous recevez des revenus de ces deux sources, veuillez les additionner et inscrire le total dans la case 3 de votre formulaire.

#### Case 4 : Revenus d'intérêt et autres investissements

Déclarez le montant des intérêts reçus d'une banque, d'une compagnie de fiducie ou d'une caisse populaire, d'obligation ou d'hypothèque et de tout autre dividende de sociétés étrangères et revenus de placements ou autres intérêts reçus (ligne 121 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations). Tous ces intérêts devraient être déclarés selon la méthode utilisée aux fins de l'impôt sur le revenu.

## Case 5 : Dividendes canadiens imposables et gains en capital

### Dividendes canadiens

Indiquez le montant imposable des dividendes provenant de sociétés imposables canadiennes (ligne 120 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations).

### Gains en capital

Inscrivez la partie imposable des gains en capital (ligne 127 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations).

Si vous recevez des revenus de ces deux sources, veuillez les additionner et inscrire le total dans la case 5 de votre formulaire.

## Case 6 : Revenus nets de location

Indiquez le montant inscrit à la ligne 126 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations.

S'il s'agit d'une perte nette, encerclez le montant et joignez un état des revenus de location à votre formulaire.

## Case 7 : Revenus nets d'emploi

Le total de vos revenus d'emploi (ligne 101) et des autres revenus d'emploi (ligne 104) de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations, moins les autres dépenses d'emploi (ligne 229) et la déduction pour une allocation de résidence en tant que membre du clergé (ligne 231). Du montant total, déduisez les dépenses liées à l'emploi : 20 % jusqu'à concurrence de 500 \$.

Utilisez la grille suivante pour calculer les déductions permises.

<b>Total des revenus nets d'emploi</b>	
Inscrivez le montant des lignes 101 et 104 de votre déclaration de revenus	<b>A</b>
Inscrivez le montant des lignes 229 et 231 de votre déclaration de revenus	<b>B</b>
Soustraire A moins B	<b>C</b>
Calculez 20% de la ligne C : _____ x 20% = _____	<b>D</b>
Inscrivez le montant le <b>plus bas</b> , la ligne D ou 500 \$	<b>E</b>
Soustrayez le montant E du montant C. Inscrivez ce montant sur la <b>ligne 7</b> de votre formulaire de demande.	<b>F</b>

Voir la case 9 pour d'autres déductions possibles.

## Case 8 : Revenus nets d'un travail indépendant

Indiquez le total des lignes 135 à 143 de votre déclaration fédérale de revenus et de prestations. S'il s'agissait d'une perte nette l'an passé, encerclez le montant et **joignez un état des revenus et dépenses** à votre formulaire. Voir la case 9 pour d'autres déductions possibles.

## Case 9 : Autres revenus

Vous avez peut-être d'autres revenus ou avez peut-être droit à des déductions pour 2005 qui n'ont pas été consignés dans d'autres sections. Pour trouver le montant à déclarer dans la case 9, additionnez le total de vos autres revenus indiqués dans la section (A) ci-dessous. Ensuite soustrayez le total de vos déductions indiquées dans la section (B) ci-dessous. Reportez ce montant à la case 9 de votre formulaire. Si le résultat est négatif, encerclez le montant.

### A) Autres revenus

Revenus nets de société de personnes - commanditaires ou associés passifs (ligne 122), pension alimentaire imposable reçue (ligne 128), revenus d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (ligne 129) et autres revenus (ligne 130).

### B) Autres déductions

Déduction pour Régime de pension agréé (RPA) (ligne 207), pour régime enregistré d'épargne-retraite (REER) (ligne 208), pour Régime de pensions de la Saskatchewan (ligne 209), cotisations annuelles; syndicales, professionnelles et semblables (ligne 212), frais de garde d'enfants (ligne 214), déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées (ligne 215), perte au titre d'un placement d'entreprise (ligne 217), frais de déménagement (ligne 219), pension alimentaire payée (ligne 220), frais financiers et frais d'intérêt (ligne 221), frais d'exploration et d'aménagement (ligne 224),

### B) Autres déductions (suite)

autres déductions (ligne 232), cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec (total des lignes 222, 308 et 310), cotisations à l'assurance-emploi (ligne 312).

**Soustrayez le montant total des déductions (B) du montant total des autres revenus (A). Reportez ce montant à la case 9 de votre formulaire. Si le résultat est négatif, encerclez le montant.**

## Case 10 : Revenu total pour l'an 2005

Additionnez les montants des cases 1 à 9 et inscrivez le total dans la case 10 (si le résultat est négatif, encerclez le montant). Si vous n'avez aucun revenu, inscrivez « 0 ».

## SECTIONS E ET F

Si vous remplissez l'une ou l'autre de ces sections, vous recevrez un formulaire spécial vous permettant de déclarer le revenu que vous prévoyez recevoir. Le montant du supplément peut être calculé d'après une estimation de votre revenu total de l'année civile courante, si cela vous est avantageux.

**Remarques à la section F :** Les « revenus de pensions » sont : Pension ou prestations de retraite; fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) y compris un fonds de revenu viager (FRV); pension étrangère; rente; pension alimentaire; prestations d'assurance-emploi; prestations d'invalidité d'un régime d'assurance; versements d'allocation d'entretien; prestations d'indemnité des accidents du travail (CSST au Québec); programme d'aide du gouvernement; prestation du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (excluant la prestation globale de décès).

## SECTION G

La demande n'est pas complète si elle n'a pas été signée par le demandeur (et l'époux ou conjoint de fait, s'il y a lieu) ou la personne qui reçoit la pension à titre d'administrateur et/ou de fondé de pouvoir. Un parent ou un ami peut vous aider à remplir votre demande. Si c'est le cas, assurez-vous que ce soit vous qui signez la demande et non la personne qui vous aide. Si le demandeur (ou l'époux ou conjoint de fait) est incapable de signer la demande, une marque, un « X » par exemple, est acceptée comme signature.

Note : Veuillez fournir tout document concernant une convention relative à l'administration ou à la délégation des pouvoirs s'il y a lieu et si ces documents n'ont pas déjà été soumis.

## SECTION H

Si vous signez votre demande d'un « X » ou si un membre de votre famille ou un ami remplit cette demande pour vous, veuillez nous fournir ses coordonnées.

**Paiements à l'étranger :** Votre Supplément de revenu garanti, votre Allocation ou votre Allocation au survivant peut vous être versé à l'étranger pour six mois seulement. Si vous ou votre époux ou conjoint de fait demeurez à l'étranger pour plus de six mois, vous devez nous avvertir.

**Pour obtenir plus de renseignements** au sujet du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse et des services en ligne de Service Canada, consultez notre site sur Internet à : [servicecanada.gc.ca](http://servicecanada.gc.ca)

**Si vous avez des questions**, appelez-nous sans frais du Canada ou des États-Unis. Lorsque vous nous appelez, veuillez fournir votre numéro d'assurance sociale. Du Canada et des États-Unis, faites le :  
1 800 277-9915 français  
1 800 277-9914 anglais  
1 800 255-4786 ATS/Téléscripteur seulement

## Protection des renseignements personnels

Les renseignements demandés sont prévus par la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* (SV).

Aux termes de la *Loi sur la SV* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, vous avez le droit de consulter les renseignements personnels qui vous concernent dans votre dossier. Nous conservons cette information dans le fichier de renseignements personnels RHDSC PPU 116. Vous pouvez demander de consulter votre dossier en communiquant avec un bureau de Service Canada.

## Bureaux de Service Canada

Vous devez envoyer le(s) formulaire(s) par courrier au bureau de Service Canada le plus près de chez vous. La liste de ces bureaux se trouve ci-dessous. Si vous avez besoin d'aide pour remplir le(s) formulaire(s) et que vous demeurez **au Canada ou aux États-Unis**, vous pouvez téléphoner sans frais au **1 800 277-9915**. Les personnes ayant un trouble de la parole ou une déficience auditive qui utilisent un téléscripteur ATS peuvent appeler au **1 800 255-4786**. Ayez votre numéro d'assurance sociale à portée de la main. **Note** : Si vous envoyez votre formulaire de l'extérieur du Canada, vous devez l'envoyer au bureau régional se trouvant dans la province de votre dernière résidence.

### TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Service Canada  
CP 9430  
Succursale A  
St. John's NL A1A 2Y5

### ONTARIO (Timmins)

Service Canada  
CP 2013  
Succursale Main  
Timmins ON P4N 8C8

### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Service Canada  
CP 8000  
Succursale Central  
Charlottetown PE C1A 8K1

### ONTARIO (Chatham)

Service Canada  
CP 2020  
Succursale Main  
Chatham ON N7M 6B2

### NOUVELLE-ÉCOSSE

Service Canada  
CP 1687  
Succursale Central  
Halifax NS B3J 3J4

### MANITOBA ET SASKATCHEWAN

Service Canada  
CP 818  
Succursale Main  
Winnipeg MB R3C 2N4

### NOUVEAU-BRUNSWICK

Service Canada  
CP 250  
Succursale A  
Fredericton NB E3B 4Z6

### ALBERTA / TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET NUNAVUT

Service Canada  
CP 2710  
Succursale Main  
Edmonton AB T5J 2G4

### QUÉBEC

Service Canada  
CP 1816  
Succursale Terminus  
Québec QC G1K 7L5

### COLOMBIE-BRITANNIQUE ET YUKON

Service Canada  
CP 1177  
Succursale CSC  
Victoria BC V8W 2V2

### ONTARIO (Scarborough)

Service Canada  
CP 5100  
Succursale D  
Scarborough ON M1R 5C8